

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 3 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° 2022-135**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la convention de gestion de la structure multi-accueil L'ILE AUX ENFANTS, située avenue de la Libération, quartier le Laou 83170 TOURVES**

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :** CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUEIT Laurent donne procuration à TONARELLI Patrice, PORZIO Claude donne procuration à RULLAN Nicole, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

**Absents :** AUDIBERT Eric

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy GIULIANO

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT la convention de gestion approuvée par délibération n° 2021-257 du Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 17 septembre 2021, entre la Commune de Tourves et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, établie pour le bon fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance intercommunal ;

CONSIDERANT que ladite convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre à l'identique le fonctionnement des structures « Petite Enfance » et de maintenir la qualité de service à la population, en s'appuyant sur une organisation rationnelle et structurée des services, il a été décidé de maintenir le même type d'organisation ;

CONSIDERANT que les services communaux de Restauration Scolaire assure la prestation « confection et fourniture des repas » pour la structure tourvaine d'accueil de la « Petite Enfance », L'ILE AUX ENFANTS, située avenue de la Libération quartier le Laou à Tourves ;

CONSIDERANT que la convention ci-annexée a pour objet de définir les conditions par lesquelles la Commune de Tourves assure une prestation de services relative à la crèche l'Ile Aux Enfants pour le compte de la Communauté d'Agglomération ;

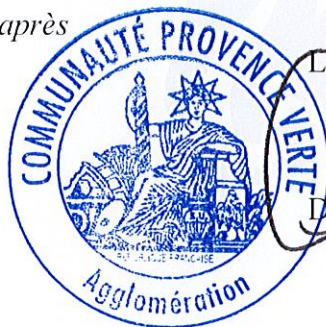
**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **d'approuver les modalités de la convention de gestion 2022, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022, ci-annexée, entre la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Commune Tourves relative à la structure multi-accueil L'ILE AUX ENFANTS, située avenue de la Libération quartier le Laou à Tourves,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 3 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND